



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 13 Avril 2021

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

Préfecture de la Région Guadeloupe  
28 AVR. 2021  
Service Courrier

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	21	28	07
Vote			
A l'Unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

Convocation du Conseil Municipal en date du :

07 AVRIL 2021

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
de sa réception en PREFECTURE  
DE BASSE-TERRE le :

28 AVR. 2021

et de sa publication le :

28 AVR. 2021

L'an 2021, le Mardi 13 Avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la Salle des Délibérations, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 07 Avril 2021.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (21)

**REPRÉSENTÉS :** Mme Marylène ROCHEMONT (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - M. Fulbert MIROITE (ayant donné procuration à Mme Jocelyne MOCKA) - Mme Marie-Claude BIQUE (ayant donné procuration à Mme Gilberte EUGENIE) - Mme Fabienne FARAJJE (ayant donné procuration à M. Remi DUFLO) - M. Charles-Henri DEVAUX (ayant donné procuration à Mme Marie-Agnès SAINT-VAL) - Mme Marie-Pierre DAMAS (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - M. Jimmy FAUSTA (ayant donné procuration à M. Frantz RUPAIRE) (07)

**ABSENTE :** Mme Ninette SAINTE-LUCE (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptée.

### D\_20210413\_16

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « HIBISCUS D'OR »

#### DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 13 Avril 2021

- Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu le Budget 2021 de la Commune de Trois-Rivières ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 6574 de ce budget comme aides aux associations ;
- Vu les disponibilités financières sur cet article ;
- Vu la demande de subvention formulée par l'association « **Hibiscus d'Or** » datée du 30 Novembre 2020 accompagnée de ses comptes et de son programme d'activités pour l'exercice 2020 ;
- **Considérant** que cette aide contribuera à la mise en œuvre du programme d'activités de l'association « **Hibiscus d'Or** » visant à favoriser le développement sportif et culturel des jeunes sur le territoire communal ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE,**

**Article 1 :**

**Accorde** à l'association « **Hibiscus d'Or** », l'aide suivante d'un montant de **Dix mille euros (10 000 €)**.

**Article 2 :**

**Décide** de verser cette somme en deux acomptes,

**Article 3 :**

**Invite** le Maire à procéder au mandatement sur le compte ouvert au nom de la dite association.

**Article 4 :**

**Charge** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures



**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Maire, Président de séance,**

**Jean-Louis FRANCISQUE**

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe